

## PLAN DE COURS

# FOR-4042 : Aménagement forestier

NRC 14976 | Hiver 2022

Préalables : FOR 4035

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 0-4-5

Crédit(s) : 3

Les bases de l'aménagement forestier : modélisation de la dynamique des arbres, des peuplements et des paysages, élaboration de stratégies sylvicoles, principes d'analyse décisionnelle, élaboration de stratégies d'aménagement, analyse de sensibilité des scénarios d'aménagement, contrôle du niveau de récolte, risques et incertitudes, prise en compte d'objectifs multiples.

Activités de formation vécues en présence physique des étudiants et de l'enseignant pour la totalité de la durée de l'activité. Ces activités sont offertes sur campus

## Plage horaire

Cours en classe			
lundi	13h30 à 15h20	<a href="#">ABP-0112</a>	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022
Laboratoire (14977)			
mercredi	08h30 à 10h20	<a href="#">ABP-0225</a>	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022
Laboratoire (14978)			
mercredi	10h30 à 12h20	<a href="#">ABP-0222</a>	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=137830>

## Coordonnées et disponibilités

Mathieu Bouchard


*Enseignant*

ABP-2177

[mathieu.bouchard@sbf.ulaval.ca](mailto:mathieu.bouchard@sbf.ulaval.ca)

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
Objectifs généraux .....	4
Approche pédagogique .....	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	4
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>4</b>
<b>Évaluation et résultats</b> .....	<b>5</b>
Évaluation des apprentissages .....	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	5
Examen 1 - 21 février .....	5
Rapport 1 - analyse du territoire .....	5
Examen 2 .....	6
Rapport 2 - calcul de possibilité forestière .....	6
Barème de conversion .....	6
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	6
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	6
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation .....	7
Absence aux examens .....	7
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle .....	7
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>8</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>8</b>
Bibliographie .....	8

# Description du cours

---

## Introduction

L'aménagement forestier représente l'ensemble des décisions prises afin d'utiliser, de préserver ou encore de restaurer la ressource forestière. Les forêts sont aménagées de façon à satisfaire de nombreux objectifs, comme la protection d'habitats, la production de bois ou encore l'usage récréatif. Puisque les arbres et les peuplements forestiers se développent sur plusieurs décennies, l'aménagement forestier se distingue également par nécessité de considérer explicitement les besoins et aspirations des générations futures.

## Objectifs généraux

- Comprendre les liens entre les différents niveaux de planification forestière couramment utilisés au Québec (stratégique, tactique, opérationnel);
- Apprendre à analyser les principaux enjeux économiques, écologiques et sociaux touchant un territoire, de manière à les intégrer dans une planification forestière;
- Comprendre et réaliser un calcul de possibilité forestière.

## Approche pédagogique

Le cours comporte une partie théorique et plusieurs laboratoires.

La partie pratique du cours vise, par auto-apprentissage, à développer vos compétences pour l'analyse des enjeux écologiques, sociaux et économiques propres à un territoire forestier, et à développer une planification forestière à long-terme tenant compte de ces enjeux. Excel et ArcGIS Pro sont les principaux logiciels utilisés durant la première partie du cours. Un logiciel permettant la réalisation de calculs de possibilité forestière sera utilisé dans la seconde partie du cours.

Il est important de suivre tous les laboratoires.

## Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

## Contenu et activités

---

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date	Eval
<b>Semaine 1 - Accueil, concepts généraux</b> Labo: Données géomatiques, historique de récolte.	10 janv. 2022	
<b>Semaine 2 - Contexte légal et réglementaire, processus de planification</b> Labo: Modes de gestion, superficies productives récoltables.	17 janv. 2022	
<b>Semaine 3 - Stratification du territoire pour répondre aux enjeux d'aménagement</b> Labo : Enjeu écologique de structure d'âge.	24 janv. 2022	

Semaine 4 - Organisation spatiale des coupes Labo: Massifs forestiers.	31 janv. 2022	
Semaine 5 - AIPL et types de récolte	7 févr. 2022	
Semaine 6 - Bases de l'analyse décisionnelle I et II (Excel)	14 févr. 2022	Rap1
Semaine 7 - Le calcul de possibilité forestière: le rendement soutenu	21 févr. 2022	Ex1
Semaine 8 - Enjeux écologiques	28 févr. 2022	
Semaine 9 - Relâche	7 mars 2022	
Semaine 10 - Introduction d'objectifs sylvicoles	14 mars 2022	
Semaine 11 - Utilisation d'indicateurs économiques, spatialisation de la récolte	21 mars 2022	
Semaine 12 - Perturbations naturelles	28 mars 2022	
Semaine 13 - Sylviculture intensive	4 avr. 2022	
Semaine 14 - Changements climatiques	11 avr. 2022	
Semaine 15 - Finalisation du travail	18 avr. 2022	
Semaine 16 - Examen final, remise du travail	25 avr. 2022	Ex2,Rap2

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluation et résultats

### Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen 1 - 21 février	À déterminer	Individuel	20 %
Rapport 1 - analyse du territoire	Dû le 14 févr. 2022 à 23h59	Individuel	20 %
Examen 2	Le 25 avr. 2022 de 13h30 à 15h30	Individuel	20 %
Rapport 2 - calcul de possibilité forestière	Dû le 27 avr. 2022 à 23h59	En équipe	40 %

### Informations détaillées sur les évaluations sommatives

#### Examen 1 - 21 février

Titre du questionnaire :	<a href="#">Examen 1</a>
Période de disponibilité :	À déterminer
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	20 %

#### Rapport 1 - analyse du territoire

Date de remise :	14 févr. 2022 à 23h59
Mode de travail :	Individuel

Pondération : 20 %

---

## Examen 2

Date : Le 25 avr. 2022 de 13h30 à 15h30

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

---

## Rapport 2 - calcul de possibilité forestière

Date de remise : 27 avr. 2022 à 23h59

Mode de travail : En équipe

Pondération : 40 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :


Entre le 10 et le 26 janvier à 23:59, les étudiants auront l'occasion de former leur propre équipe à partir du système de gestion des équipes (onglet « Équipes »). Veuillez utiliser le forum « Équipes » pour inviter d'autres personnes à se joindre à votre équipe. À compter du 7 février, les équipes seront complétées manuellement par l'enseignant. Les équipes seront formées de 2 personnes **faisant partie du même groupe (14977 ou 14978)**.

## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/Reglement\\_des\\_etudes.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf). Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15% pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0,5%) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière.

### Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré. Une pénalité de 10% par jour de retard sera appliquée à votre note.

## Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531\*\*, EL-535-W535, EL-546\*\*, EL-510 R, EL 516\*, EL-520\*\*
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W\*, FX-991ES Plus C\*

\* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

\*\* Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

## Matériel didactique

---

Cette section ne contient aucune information.

## Bibliographie

---

### Bibliographie

Les références seront principalement des publications d'organismes gouvernementaux, disponibles gratuitement sur le Web. Ces références seront identifiées dans les sections pertinentes.
---